



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

1181

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3 juillet 1985

EUREKA

Bern, le 2 juillet 1985

Vu la note du DFAE du 2 juillet 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

- EUREKA**
1. L'invitation du gouvernement français à participer, le 17 ou 18 juillet 1985, à un comité ad hoc "EUREKA" est acceptée.
 2. Le DFAE, en collaboration avec le DFI et DFEP, est chargé de désigner une délégation qui participera à la 1ère séance.

Pour extrait conforme,

le secrétaire:

2. Eureka a pour but de promouvoir la recherche scientifique et technologique dans un certain nombre de domaines de pointe, et ceci au niveau européen. Lancée au départ comme la réponse européenne au projet américain d'initiative stratégique (STI), plus connue sous le nom de "guerre des étoiles", Eureka est conçu comme un projet civil, devant permettre d'utiliser les capacités de recherche au niveau européen.
- Le conseil fédéral s'est déjà prononcé positivement sur le Eureka, notamment en réponse à la question Meisner

Protokollauszug an:

 ohne / mit Bailage

L.V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	7	-
	X	E01	2	-
	X	EJPD	2	-
	X	EMD	2	-
	X	EFD	2	-
	X	EVD	2	-
	X	EVED	2	-
	X	EK	3	-
		EFK		
		Fin. Del.		

Dodis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Distribuée

Berne, le 2 juillet 1985

POUR LA SÉANCE C.F.
DU - 3 JUIL. 1985

AU CONSEIL FEDERAL

EUREKA

1. Nous avons reçu aujourd'hui, mardi 2 juillet 1985, une invitation du Gouvernement français à participer, le 17 ou le 18 juillet, à un Comité ad hoc "EUREKA" et ceci conformément à la décision prise par le Conseil européen de Milan. Cette invitation s'adresse aux Ministres des relations extérieures et aux Ministres de la recherche des douze Etats membres des Communautés européennes, des quatre autres Etats européens qui ont répondu positivement à l'initiative française de créer un programme "EUREKA" (Autriche, Norvège, Suède et Suisse), et aux représentants de la Commission.
2. Eureka a pour but de promouvoir la recherche scientifique et technologique dans un certain nombre de domaines de pointe, et ceci au niveau européen. Lancée au départ comme la réponse européenne au projet américain d'initiative stratégique de défense (STI), plus connue sous le nom de "guerre des étoiles", le projet Eureka est conçu comme un projet civil, devant permettre de mobiliser les capacités de recherche au niveau européen (voir annexe)
3. Le Conseil fédéral s'est déjà prononcé positivement sur le projet Eureka, notamment en réponse à la question Meizoz

(heure des questions du 10 juin 1985). Le Président de la Confédération et le Chef du DFI l'ont fait également lors de leurs contacts respectifs avec les Ministres français Bérégovoy et Curien.

4. Nous sommes d'avis que la Suisse devrait répondre positivement à l'invitation française et nous proposons de nous faire représenter à la réunion convoquée à Paris par le Chef du DFAE, ou le Secrétaire d'Etat Brunner, et le Chef du DFI, ou le Directeur de l'Office fédéral de la science et de la recherche. La composition définitive de la délégation sera fixée en fonction des besoins, en tenant compte notamment du programme de la Conférence.
5. La délégation suisse devrait en particulier mettre l'accent sur les éléments suivants:
 - la Suisse est prête à participer aux différents volets du programme Eureka, dans la mesure où ceux-ci ont un caractère purement civil
 - elle attache une importance toute particulière à ce que les institutions de recherche et l'industrie suisse puissent participer aux différents programmes pour lesquels elle dispose d'une capacité de recherche et d'une expérience particulière
 - la participation financière de la Confédération, et éventuellement de l'industrie suisse, sera fonction de l'ampleur et de la nature des programmes mis en oeuvre et de leur intérêt pour notre pays. La délégation suisse ne prendra à ce stade encore aucun engagement sur le plan financier
 - sur le plan institutionnel, elle plaidera en faveur de structures qui mettent le plus possible tous les états participants sur le même pied et qui préservent autant que possible la possibilité de notre pays de peser sur les décisions prises au sein de Eureka.

Ambassade de France

6. Ces éléments devront donc amener la délégation suisse à défendre plutôt l'idée d'un programme à "géométrie variable", permettant à chaque état de participer à celles des recherches qui l'intéresse le plus directement. Elle nous amènera aussi à préférer la création d'une institution autonome, le genre de l'agence spatiale européenne (ESA) ou du CERN, plutôt que la création d'un programme communautaire où la Suisse ne serait au mieux qu'associée.

L'Ambassade de France présente ses compliments au Département fédéral des Affaires étrangères et a l'honneur de lui faire savoir que la France a été chargée par le Conseil Européen de Milan de convoquer à Paris un Comité ad-hoc "Eureka" dans le courant du mois de juillet.

Ce Comité regrouperait deux participants par état (Ministre des Relations Extérieures et Ministre de la Recherche), les deux Etats membres de la CE, la Commission, les quatre autres Etats européens ayant répondu positivement à l'initiative y participeraient.

Les dates du 17 juillet au 19 juillet 1985 pourraient être retenues.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

L'Ambassade de France prie le Département fédéral des Affaires étrangères de lui indiquer dès que possible si les autorités suisses seraient en mesure de participer à ce Comité et, dans l'affirmative, si les dates ci-dessus sont susceptibles de leur convenir.

Annexes :

- Note française du 2 juillet 1985
- Note explicative

Berne, le 2 juillet 1985



Ambassade de France
en Suisse

N° 179

URGENT

L'Ambassade de France présente ses compliments au Département Fédéral des Affaires Etrangères et a l'honneur de lui faire savoir que la France a été chargée par le Conseil Européen de Milan de convoquer à Paris un Comité ad hoc "Eureka" dans le courant du mois de juillet.

Ce Comité regrouperait deux participants par état (Ministre des Relations Extérieures et Ministre de la Recherche), les douze Etats membres de la CE, la Commission, les quatre autres Etats européens ayant répondu positivement à l'initiative y participeraient.

Les dates du 17 juillet et, le cas échéant, du 18 juillet au matin pourraient être retenues.

L'Ambassade de France serait reconnaissante au Département Fédéral des Affaires Etrangères de bien vouloir lui indiquer dès que possible si les autorités suisses seraient en mesure de participer à ce Comité et, dans l'affirmative, si les dates ci-dessus sont susceptibles de leur convenir.

Elle l'en remercie par avance et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération./.

gk
Berne, le 2 juillet 1985



EUREKA

Die von Frankreich am 15. April 1985 lancierte EUREKA-Initiative, die am 28./29. Juni in Mailand die volle Unterstützung des Europäischen Rates fand, zielt auf die Ingangsetzung von für die technologische Zukunft Europas wichtigen Projekten in den Schlüsselbereichen der Spitzentechnologie. Sie soll zu einer Mobilisierung und einem gezielteren Einsatz des westeuropäischen Forschungspotentials führen, um den europäischen Rückstand gegenüber den USA und Japan in ausgewählten Bereichen aufzuholen. Frankreich machte von Anfang an deutlich, dass die EUREKA-Projekte nicht als EG-Programme durchgeführt werden sollen. Die für ein Vorgehen ausserhalb der EG angegebenen Gründe waren vor allem drei:

- die EG deckt das technologische Europa nicht vollständig ab, es fehlen insbesondere die Schweiz, Schweden, Oesterreich und Norwegen.
- die Programme sollten möglichst unbelastet von bürokratischen Problemen und langwierigen Entscheidungsverfahren durchgeführt werden.
- die einzelnen Programme sollen "à géométrie variable" gestaltet werden können, wofür sich der EG-Rahmen weniger eignet.

Wesentlich am französischen Vorstoss ist das Konzept einer europäischen Zusammenarbeit "à géométrie variable". Dies bedeutet, dass die Zusammensetzung der Partner von Projekt zu Projekt verschieden sein kann. Nicht die Zugehörigkeit zu einer bestimmten Gruppierung (im Vordergrund steht die EG), sondern die wissenschaftliche Bedeutung eines Partners soll ausschlaggebend für das Zustandekommen der Zusammenarbeit sein. Paris hat auch klar gemacht, dass die Struktur der einzelnen Programme in Abhängigkeit des Programminhaltes gestaltet werden soll. Der Begriff "à géométrie variable" ist auch für die Organisationsform zentral in französischen Augen. Die französischen Unterlagen zeigen, dass die Möglichkeit sehr verschiedener Strukturen ins Auge gefasst wird.

Die Franzosen haben die zivile Zielsetzung der unter EUREKA durchgeführten Projekte stets unterstrichen. Als mögliche Projektgebiete hat Frankreich die Informationstechnologien (Grossrechner, künstliche Intelligenz, Optoelektronik), die Produktionstechnologien (Laser etc.) und die Technologien "du vivant" (Biotechnologie etc.) in den Vordergrund gestellt. Zwischen Frankreich und der BRD hat bereits eine Art Vorselektion möglicher Forschungsprojekte für EUREKA stattgefunden. Paris hat die interessierten Kreise übrigens grundsätzlich eingeladen, Projektvorschläge vorzubringen.

Herrn Dr. H. Rey, geboren am 11. April 1943, Bürger von Arisbau AG, zurzeit Chef des Eids, Grundbuchamtes und des Arests für Lande, Entschuldig in Bern und Privatdozent für Schweizerisches Privatrecht an der Universität Zürich.

gemäss den in der Beilage zum Antrag erwähnten Anstellungsbedingungen.

2. Die Einkaufskasse des Bundes in die Witwen- und Waisenkasse der Professoren der ETH für Herrn Dr. H. Rey beträgt Fr. 33'121.25.

3. Das Guthaben des Herrn Dr. H. Rey gemäss Artikel 9 der Verordnung über die Eidg. Versicherungskasse vom 8. 11. 1978 wird teils zum Einkauf in die Witwen- und Waisenkasse der Professoren der ETH verwendet und teils auf ein Sperrkonto angelegt.

4. Beschrächtigung des Gewählten durch den Schweizerischen Schulrat (in deutsch).

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer

Abstimmung:		
Nr.	Stimm.	Stimm.
1	10	10
2	10	10
3	10	10
4	10	10
5	10	10
6	10	10
7	10	10
8	10	10
9	10	10
10	10	10
11	10	10
12	10	10
13	10	10
14	10	10
15	10	10
16	10	10
17	10	10
18	10	10
19	10	10
20	10	10
21	10	10
22	10	10
23	10	10
24	10	10
25	10	10
26	10	10
27	10	10
28	10	10
29	10	10
30	10	10
31	10	10
32	10	10
33	10	10
34	10	10
35	10	10
36	10	10
37	10	10
38	10	10
39	10	10
40	10	10
41	10	10
42	10	10
43	10	10
44	10	10
45	10	10
46	10	10
47	10	10
48	10	10
49	10	10
50	10	10